Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260706-DCM_61_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 06 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame RABORY Sophie, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 30 juin 2026

Présents : Mme RABORY Sophie, M. DAVENEL Olivier, Mme CLAPIER Cécilia, M. LUCE Olivier, Mme LEFEUVRE Mélina, M. GUILLEUX Vincent, M. DANIEL Bernard, Mme COLLOC Audrey, M. GAUDIN Emmanuel, M. GUINARD Hubert, Mme HEMERY Carole, M. THOUAULT Michel, Mme REQUINTEL Pauline, M. TRIBODET Cédric, Mme THOUAULT Carole, M. GUINARD Hubert, Mme BRUN Margaux

Excusés : Mme HEARD Gaëlle, M. TANGUY Yohann, Mme GUILLARD Océane

Pouvoirs : Mme HEARD Gaëlle donne pouvoir à Mme RABORY Sophie, M. TANGUY Yohann donne pouvoir à Mme COLLOC Audrey, Mme GUILLARD Océane donne pouvoir à M. THOUAULT Michel

Secrétaire de séance : M. LUCE Olivier

61-2026 Ressources humaines : Création poste non permanent pour accroissement saisonnier d'activité – animateur ALSH

Madame le Maire indique que, comme tous les ans, l'organisation du centre de loisirs, notamment au vu des effectifs des vacances scolaires, nécessite la présence d'animateurs en accroissement saisonnier d'activité.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de créer 1 emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité en contrat à durée déterminée pour la période du 6 juillet au 31 juillet 2026 au centre de loisirs.

L'emploi est classé dans la catégorie hiérarchique C au 1er échelon au grade d'adjoint d'animation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- **CRÉER un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité pour la période du 6 juillet au 31 juillet 2026 au Centre de loisirs, classé dans la catégorie hiérarchique C au 1er échelon au grade d'adjoint d'animation.**
- **MODIFIER le tableau des emplois.**
- **AUTORISER Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer le contrat de recrutement ainsi que tout document s'y référent.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 09/07/2026

Le Secrétaire de séance
Olivier LUCE

Le Maire,
Sophie RABORY